

CONSEIL GENERAL ATTALENS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU MARDI 1^{er} octobre 2024

ORDRE DU JOUR SELON LA CONVOCATION

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 21 mai 2024
3. Présentation du Plan d'agglomération Rivelac
4. Présentation du projet "Cœur du village"
5. Élection d'un scrutateur
6. Vote d'entrée en matière - Étude de la faisabilité d'obtenir le label Commune en santé
7. Révision du règlement des finances
 - 7.1 Présentation
 - 7.2 Rapport de la commission financière
 - 7.3 Discussion
 - 7.4 Approbation
8. Financement de la rénovation du silo à sel
 - 8.1 Présentation
 - 8.2 Rapport de la commission financière
 - 8.3 Discussion
 - 8.4 Approbation
9. Modification du budget des investissements 2024
 - 9.1 Rapport de la commission financière
 - 9.2 Approbation de la modification du budget des investissements 2024
10. Communications du Conseil communal
11. Divers

M. Etienne Wirz, Président du Conseil général (ci-après CG) salue et souhaite la bienvenue au Vice-Président du CG, aux scrutateurs du bureau, aux CG, au Syndic et Vice-Syndic, aux Conseillers communaux (ci-après CC), à l'administrateur, à

la secrétaire du CG, Mme la Directrice de la crèche et AES, à la presse et aux citoyens.

M. le Président informe que la convocation et ses annexes ont été adressées à chaque membre du Conseil général dans les délais. Aucune remarque n'est faite concernant le mode de convocation.

Il donne lecture de l'ordre du jour. Aucune remarque n'est formulée.

1. Appel

M. le Président donne la parole à **M. Roland Besse** qui procède à l'appel.

Présents : 28 Conseillers généraux

Excusée : Mme Adrienne Monnard

Absente : Mme Isabelle Bonvin-Dufresne

Le Conseil communal est au nombre de sept.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** informe que le CG peut valablement siéger. Il déclare la séance ouverte.

Il félicite son prédécesseur Robert Savoy pour son engagement et le travail qu'il a accompli. Il s'efforcera de suivre le rythme tout en ayant conscience qu'il a placé la barre très haut. Il lui remet sous les applaudissements un présent au nom du CC et du CG.

M. le Président rappelle ensuite à ses collègues élus au CG, l'avantage inouï de vivre en démocratie. En tant que membres élus au sein de cet organe législatif qu'est le CG, ils ont également un devoir essentiel, celui de représenter le peuple. En effet, démocratie vient du grec dêmos qui signifie « peuple » et krâtos qui signifie « pouvoir », littéralement le pouvoir du peuple. Il ne faut jamais l'oublier. C'est durant cette assemblée que se prennent des décisions importantes affectant la commune et donc ses citoyens. Il encourage tout un chacun de prendre le temps avant les séances pour s'informer, réfléchir et comprendre. Si on ne comprend pas un système, une situation ou un problème, on ne peut pas prendre les mesures appropriées. En cas de doute, il ne faut pas hésiter à poser des questions claires, précises et concises, voire insolites si nécessaire. Le CG est là pour débattre et échanger afin de trouver les meilleures solutions pour la commune. Il veillera à ce que ces discussions se fassent dans le respect de chacun et du règlement.

2. Approbation du procès-verbal du 21 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du CG du 21 mai 2024 a été remis aux membres du CG dans les délais légaux. Il n'appelle aucune remarque. **M. le Président** le soumet à l'approbation du CG.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté par 27 voix pour et une abstention

3. Présentation du plan d'agglomération Rivelac

M. le Président passe la parole à **André Blunsch**, responsable du dicastère Développement durable. Il souhaite la bienvenue à M. Karlen, Co-Président d'Agglomération Rivelac et M. Grossmann, directeur ad interim du bureau technique et chef de projet et passe ensuite la parole à M. Karlen.

M. Karlen informe qu'en partenariat avec les 18 communes membres, il est heureux de lancer la consultation qui se déroulera du 18 octobre au 16 novembre.

Agglo Rivelac espère pouvoir tenir le délai pour déposer le PA5, la date butoir étant à fin mars 2025. Le projet porte sur une planification à 2040. On est la seule et unique agglomération de Suisse à n'avoir jamais déposé de projet. Il s'agit avant tout de mettre en place une vision d'avenir qui consiste à préserver le paysage, qu'il s'agit de

développer vers l'intérieur, à gagner en attractivité, à traiter les thèmes de la mobilité et de l'urbanisation.

Il excuse ses deux co-Présidents : Roland Mesot qui représente les communes de la Veveyse impliquées dans le projet et Elise Kaiser qui représente les communes de la Riviera. Lui-même représente le Haut-Lac. Il s'agit d'une présidence partagée avec un tournus annuel.

M. Karlen passe la parole à **M. Grossmann** pour la présentation du projet (présentation jointe en annexe).

3.1 Contexte

La politique des agglomérations est une politique fédérale. Il y a une cinquantaine d'agglomérations en Suisse. Cela représente 75% de la population et 85% des emplois. C'est très important au niveau de l'aménagement du territoire. Il y a une volonté de coordonner urbanisation et mobilité. Tous les quatre ans, il est possible de déposer un projet. Cela permet de recevoir des gros financements fédéraux de l'ordre de 30 à 40%. 45 projets d'agglomération seront déposés lors de la prochaine génération de projets.

Agglo Rivelac a été définie par l'office fédéral de la statistique (OFS). Il s'agit d'un périmètre fonctionnel et non administratif. Il a été défini en fonction de la densité de la population, de la continuité du bâti et des échanges en matière de mobilité. Cela explique pourquoi l'agglomération comprend 2 cantons, 3 districts, avec des bases légales différentes.

Le projet a une double importance : c'est un projet d'agglomération sur l'ensemble du territoire et un plan directeur intercommunal pour les communes vaudoises. Les communes fribourgeoises ont déjà le plan directeur régional. Une coordination s'est faite entre celui-ci et le plan d'agglomération. Le même travail doit être fait pour la partie vaudoise. Pour ce qui est du projet d'agglomération, il y a 120 mesures en priorité A et B. Il y a environ 60 mesures en priorité A estimées entre CHF 160 et 180 millions. Un cofinancement de CHF 50 à 60 millions de la part de la Confédération serait possible.

La capacité d'accueil de la population dépend des planifications supérieures. Dans le canton de Vaud, l'accueil maximal est estimé à 35'000 et environ 5'000 dans les communes fribourgeoises d'ici 2040. Il faut prévoir des mesures pour permettre d'intégrer ces nouveaux habitants et éviter une saturation de toutes les infrastructures.

Le projet doit être déposé en mars 2025 à Berne. L'agglo est dans les temps. Le projet sera en consultation de mi-octobre à mi-novembre. Il est possible de faire des remarques. Le projet est validé par les Conseils communaux. Les mesures sont de compétence du Législatif.

3.2 Vision

Plus concrètement, le projet a commencé en 2022. Avec 18 communes, il y a eu un grand besoin de coordination, avec plus de 200 séances en une année.

Il ressort de la vision générale les points suivants :

- préserver le paysage
- développer vers l'intérieur en définissant les zones dans lesquelles la population va être accueillie en premier et renforcer les services, les commerces, les infrastructures publiques pour que les déplacements soient plus faciles à pied et en transports publics dans ces centres urbains.
- gagner en attractivité : créer des espaces pour les emplois dans le secondaire et le tertiaire, maintenir les emplois de proximité

Il y a cinq thématiques dans un projet d'agglomération : la mobilité, l'urbanisme, le paysage, l'énergie et le tourisme.

3.3 Projet

1. Le paysage

Il y a déjà des paysages protégés : les forêts et les terres agricoles. Il y a une volonté de limiter la pression sur l'entre-deux paysager. En Veveyse en particulier, il s'agit de garder des fenêtres paysagères et donner plus d'espace aux cours d'eaux (La revitalisation de la Biorde)

2. Urbanisation

Noyaux urbains

Le but est d'organiser l'urbanisation autour de noyaux urbains compacts et bien desservis en transports publics et d'y accueillir 60 à 70% de la population.

Des secteurs stratégiques reçoivent 50% de la croissance emplois et habitants. Il y a des pôles :

- à Bossonnens (projet de déplacement de la halte)
- à Châtel-St-Denis (zone d'activité cantonale) et Granges (zone d'activité régionale).

Hiérarchie des centres

Les centres n'auront pas tous le même rôle dans le futur. Montreux, Vevey sont les centres principaux de l'agglomération, Châtel-St-Denis et Villeneuve sont des centres régionaux, Attalens et Bossonnens sont considérés comme des « binômes » dans le sens où il y a une complémentarité des infrastructures, des dessertes entre ces deux pôles qui vont accueillir des habitants, des emplois, des services. Remaufens, Tatroz, Granges ne vont pas se développer autant que les autres.

Zones d'activités

Elles ont été reprises du PDR. Il faut de l'espace pour le développement du secteur secondaire, dans des zones d'activités identifiées pour cela, car il est difficilement compatible avec l'habitat. C'est un gros enjeu pour la Riviera et le Haut-Lac car il y a peu d'espace dans ces deux régions.

Le but est de pouvoir maintenir l'activité, le secteur tertiaire principalement dans les centres. L'objectif est de conserver le ratio emploi/habitant de 0.5 EPT/habitant sur l'ensemble du territoire.

3. Mobilité

Transports publics et interfaces multimodales

Le ferroviaire reste la structure principale du réseau. Il y a très peu de marge de manœuvre. Il n'y a pas d'amélioration significative de l'offre prévue d'ici 2040.

Il y a une grande marge de manœuvre pour le bus. Sur la Riviera, il y a une refonte entière du réseau avec des lignes plus directes et des boucles plus attractives.

Sur la Basse-Veveyse et Châtel-St-Denis, les trois lignes régionales sont maintenues : en direction de Châtel-St-Denis, en direction d'Attalens-Bossonnens et en direction de Palézieux. Une ligne entre Attalens-Remaufens-Châtel-St-Denis viendra compléter l'offre. Il y aura aussi une amélioration de la desserte des Paccots (augmentation de la cadence)

Au niveau régional, il y a une volonté d'avoir une offre plus directe entre Vevey et Châtel-St-Denis, via l'autoroute.

Du transport à la demande est prévu à Chardonne, sur les hauts de Montreux et Villeneuve.

Objectifs

Des modifications sur des interfaces de transport sont prévues:

- l'interface de la Condémine : un P+R pourrait être cofinancé par Berne
- le déplacement de la halte de Bossonnens
- des travaux aux gares de Vevey et Villeneuve, etc.

Mobilité douce

Dans les centres urbains, le but est d'avoir une plus grande part de mobilité douce.

L'axe au bord du lac entre Vevey et Aigle compte un certain nombre de mesures en priorité A qui devraient débiter entre 2028 et 2032.

En Veveyse, les TPF envisagent de déplacer la ligne entre Bossonnens et Palézieux. L'intérêt serait de se mettre à côté. Il s'agit d'une mesure en priorité A qui offrirait une liaison directe entre Bossonnens et Palézieux hors trafic. De plus, des travaux vont être effectués par le canton entre Attalens et Bossonnens pour avoir une piste séparée. Les travaux seraient par menés le canton et cofinancés par la Confédération.

D'autres mesures touchent tout le territoire et pourront être cofinancés par Berne à hauteur de 30-40%, notamment:

- une amélioration de la mobilité douce entre Attalens et Tatroz
- un passage sous voie à Granges pour accéder à la gare.

Trafic individuel motorisé

Les déplacements automobiles sont les plus nombreux aujourd'hui et seront les plus nombreux demain. Le but est de :

- sortir le transit des centres et le mettre sur les autoroutes et routes cantonales
- apaiser le trafic dans les centres, notamment la route de Lussy à Châtel-St-Denis.

En résumé :

Le but est que la demande en mobilité augmente moins que l'accroissement de la population, en mettant les gens au bon endroit dans le futur et ainsi reporter une partie sur les transports publics et une partie sur la mobilité douce pour avoir un réseau qui reste fluide.

4. Tourisme

La stratégie touristique reprend le PDR avec la zone Les Paccots – Rathvel. Avec la planification touristique, la Riviera pourra plus développer des projets comme les destinations Les Rochers de Naye, Les Pléiades. Le but est de mettre en réseau les polarités touristiques et d'examiner les dessertes, ce qui a notamment conduit à l'augmentation de la desserte entre Châtel-St-Denis et les Paccots.

5. Energie

Le but est de diminuer la consommation nette d'énergie en utilisant les ressources au bon endroit, par exemple en réservant la ressource bois là où il y a un chauffage à distance comme à Attalens.

Calendrier

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- consultation publique de mi-octobre à mi-novembre : avec un exemplaire du dossier à la commune et sur le site internet d'Agglo Rivelac
- mars 2025 : envoi du projet à Berne.

M. Karlen remercie **M. Grossmann** de sa présentation. L'objectif est d'avoir un développement coordonné à l'échelle intercommunale, d'avoir une vision concertée et créer les conditions favorables pour une évolution du territoire avec un développement harmonieux et respectueux de l'environnement.

Héraclite, 500 ans avant J-C. disait déjà : « Rien n'est permanent sauf le changement. ». Cela a été repris par un philosophe du 20^{ème} siècle qui disait : « Le monde déteste le changement. C'est pourtant la seule chose qui a permis de progresser. »

Il ne faut pas hésiter à faire des remarques ou suggestions dans le cadre de la consultation. Certaines pourront être intégrées immédiatement alors que d'autres pourraient l'être dans un PA 6. Il se permet cependant de rappeler que ce n'est pas la lettre au père Noël : les communes devront aussi financer une partie des mesures, la Confédération participant au maximum à hauteur de 45%.

Il remercie le CG de son attention et est prêt à répondre aux questions et remarques.

M. le Président remercie **MM. Karlen** et **Grossmann**. Il demande s'il y a des questions.

Vanessa Lopez relève l'excellente présentation et le processus d'élaboration d'Agglo Rivelac. Des CG ont pu participer à plusieurs ateliers participatifs. C'est agréable d'être au cœur du projet et de pouvoir suivre les étapes. Elle les remercie.

Isabelle Santana-Adjamah demande comment la commune va communiquer pour la mise en consultation du projet.

Laurent Menoud répond que l'outil principal est le site internet. Ce n'est pas le bon timing pour une publication dans Attalens Info. Il invite les CG à en parler autour d'eux.

Georges Emonet relève que pour obtenir des subventions, les projets doivent certainement être chiffrés.

M. Grossmann répond que chaque commune, qui a proposé un projet en priorité A, a dû faire une étude de faisabilité. Les chiffres sont appuyés. Le total est estimé à CHF 160 à 170 millions. Toutes les fiches de mesures sont disponibles lors de la consultation.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président remercie encore une fois **MM. Karlen** et **Grossmann** de leur présentation et leur souhaite un bon retour.

4. Présentation du projet « Cœur du village »

M. le Président donne la parole à **Aurélien Espinasse**, responsable du dicastère Bâtiments et Infrastructures.

Arrivé au terme de l'étude de faisabilité, **Aurélien Espinasse** informe que le CC est en mesure de présenter le projet Cœur du village avant la mise à l'enquête.

Contexte

Les demandes croissantes dans le domaine de l'accueil extrafamilial ont déclenché différentes études pour répondre aux besoins actuels et futurs.

Ces études arrivent à la conclusion que le site d'Attalens est à saturation et les conditions ne sont plus remplies pour répondre aux besoins avec des coûts de fonctionnement optimisés.

Rappel

Suite à la validation du développement du projet en octobre 2022 et du crédit d'étude additionnel lors de la séance du 2 mai 2023, le travail s'est poursuivi.

Lors du CG du 21 mai 2024, les points ci-dessous ont été évoqués :

Bâtiment sur quatre niveaux avec la répartition suivante :

- rez inférieur : couvert/prolongement de la place, accès principal, technique, cuisine
- rez supérieur : crèche 52 places
- 1er étage : AES 1-3H et réfectoire
- 2e étage : AES 4-8H et salle modulable pour sociétés
- architecture évolutive et modulable pour absorber les besoins futurs sur la base de l'étude démographique

Points encore en étude :

- Type de cuisine : régénérative ou « sur place »
- Définition du rez inférieur selon le type de cuisine
- Définition des coûts d'investissement et de fonctionnement
- Etude sur l'intégration du bois dans la structure du bâtiment (statique)

Aurélien Espinasse passe la parole à **Rahel Preisig**. Elle présente Mme Tamara de Kinkelin, directrice de la crèche et de l'accueil extrascolaire (AES), qui pourra répondre à des questions à la fin de la présentation.

Rahel Preisig présente les réflexions relatives à la crèche et l'AES qui ont conduit à l'élaboration du projet.

Situation actuelle

La crèche a actuellement une capacité de 40 places. Elle est située dans deux salles du bâtiment Le Mouton. Depuis plusieurs années, il y a une liste d'attente de 100 dossiers par année. La structure de la crèche et les m2 à disposition ne permettent pas d'accueillir tous les enfants de 6 mois à 4 ans. Il faut parfois proposer des contrats d'une durée d'un an. La crèche ne répond pas entièrement aux besoins des parents et cela a un effet négatif sur la rentabilité de la structure.

L'AES se situe sur deux sites : deux salles dans le bâtiment L'Aviateur et 4 salles dans le bâtiment Le Renard. Depuis deux ans, l'AES occupe aussi l'atelier de couture sur le temps de midi pour accueillir le plus d'enfants possible. Dans une journée, l'AES peut accueillir au maximum 150 enfants et 173 si deux services sont organisés.

Cette année encore, il y a eu une augmentation des inscriptions de 15%. Pour la première fois, il y a une liste d'attente à l'AES.

Nourriture : des repas chauffés au bain-marie sont livrés dans les deux structures.

Objectifs

Crèche

- Augmenter à 52 places pour mieux répondre aux besoins des parents
- Mettre à disposition des locaux idéalement dimensionnés
- Optimiser les coûts (efficience)

AES

Actuellement, il y a 150 places ; 173 s'il y a des doubles services. Dans le nouveau bâtiment, il serait possible d'avoir 216 places, soit une augmentation d'environ 40 places. Cela permettrait de :

- Regrouper et accueillir les enfants dans un lieu centralisé
- Mettre à disposition des locaux adaptés pour les activités et les repas
- Libérer les salles de classes pour les rendre à leur fonction d'enseignement : cette année une nouvelle classe a été ouverte et une autre sera certainement ouverte l'année prochaine.

Nourriture

- Proposer des repas équilibrés, variés et de qualité
- Rapprocher le lieu de production du lieu de consommation
- Intégrer un maximum de produits locaux
- Inclure la préparation des repas au projet pédagogique

Hypothèses démographiques

Pour dimensionner le bâtiment, la commune s'est basée sur une étude réalisée il y a un an et demi par l'entreprise Microgis SA estimant le nombre d'enfants dans le futur à Attalens et par conséquent le nombre d'enfants à l'école et l'AES.

En juillet de cette année, l'Etat de Fribourg a publié une étude démographique pour tout le canton et chaque commune individuellement. Cette analyse confirme les hypothèses au niveau communal.

Pour la crèche, le projet permettrait de couvrir 75% des besoins de la commune à l'horizon 2030. Pour l'AES, les besoins seraient couverts à l'horizon 2030 avec une marge de 20% qui permettrait d'absorber les besoins qui vont rester stables, voire augmenter dans le futur.

En effet, le nombre de personnes qui peuvent faire appel à de l'aide au sein de la famille diminue. Le taux d'activité au sein des couples va encore augmenter.

Aurélien Espinasse passe la parole à MM. Kupferschmid et Chevalley pour la présentation des plans.

M. Kupferschmid remercie le CG de son accueil. Il passe la parole à M. Chevalley.

Matérialisation du projet



Le bâtiment est sur 4 niveaux découpé en deux parties principales :

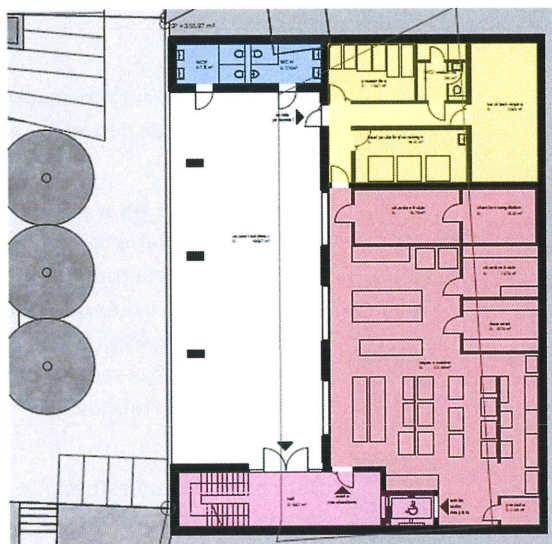
- le rez inférieur est traité de manière traditionnelle en béton ;
- 3 étages en structure bois autant pour les dalles que pour les façades, à l'exception de la cage d'escalier qui sera en béton pour assurer la statique de l'ensemble.

D'un point de vue esthétique, la façade sera réalisée avec un bardage vertical ajouré qui permet de créer un jeu de pleins et de vides et un jeu d'ombre et de lumière.

Au rez inférieur, une grande ouverture vient prolonger la place des Portalottes et permet d'accueillir le public au sein du bâtiment.



Sur la coupe du haut, il est possible de voir que le bâtiment est intégré dans le terrain. L'étage rose a un accès direct sur la place. Avec le changement de niveau, il est possible d'avoir un accès direct à l'arrière pour l'étage jaune. Les deux étages bleus sont hors sol et reliés à l'arrière par une passerelle ce qui permet un accès facile au périmètre scolaire.



Rez inférieur avec accès au bâtiment directement par la place. Grande partie ouverte sur la place et couverte et surface fermée à l'arrière permettant d'accueillir la cuisine et les rangements.

Blanc : couvert

Bleu : wc publics

Jaune : zone technique

Ocre : cuisine professionnelle

Rose : cage d'escalier et ascenseur avec accès direct à la cuisine pour pouvoir livrer dans les étages.

Rez supérieur dédié à la crèche Les Petits Lions avec un accès au terrain naturel sur l'arrière

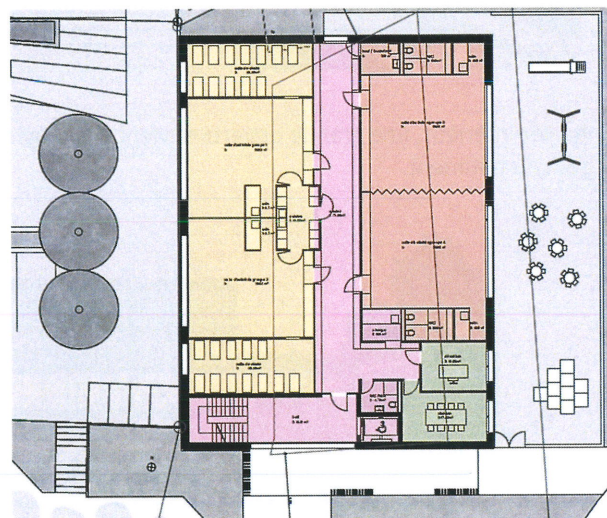
Rose : cage d'escalier et grand couloir central qui fait office de vestiaire

Jaune : partie pour les petits (groupes 1 et 2) avec 2 zones d'activités et 2 salles de sieste

Ocre : partie pour les grands (groupes 3 et 4) avec 2 salles qui peuvent être décroissonnées

Vert : partie administration

Espace extérieur à l'arrière protégé de l'espace public

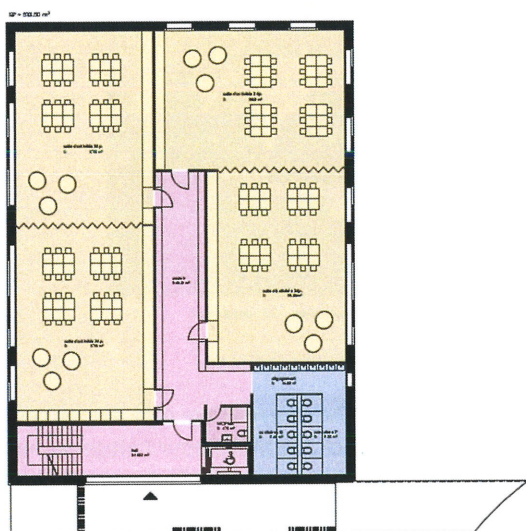


1er étage dédié à l'AES pour les 1-3H

Rose : cage d'escalier et couloir central réduit au minimum

Jaune : 4 salles d'activités modulables qui peuvent créer 2 grandes salles

Bleu : zone des sanitaires



2ème étage dédié à l'AES pour les 4-8 H

Vert : partie administration

Jaune: salles d'activités modulables avec sur la gauche un réfectoire/salle divisible en 3 parties, accessible en-dehors des heures d'accueil pour les sociétés avec un accès et des wc indépendants

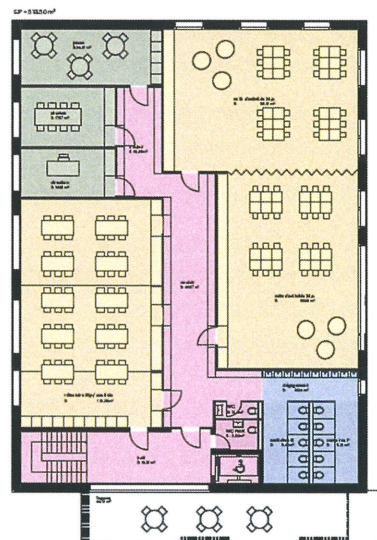
Blanc : terrasse

Estimation des coûts : environ CHF 8'000'000.- +/- 15%

Aurélien Espinasse remercie M. Chevalley de la présentation. Il ajoute que les coûts de fonctionnement sont encore en travail.

Calendrier intentionnel

Aurélien Espinasse présente le calendrier en précisant qu'il s'agit d'un planning intentionnel sous réserve de modifications.



Etapes / jalons	Echéances
Présentation du projet au CG et aux voisins avant mise à l'enquête	Septembre-octobre 2024
Mise à l'enquête publique	Novembre 2024
Autorisation de construire	Mars 2025
Validation du crédit de construction par le CG	Mai 2025
Préparation type de procédure, soumission, plans d'exécution	Juin – novembre 2025
Adjudication des travaux	Décembre 2025
Début des travaux	Mars 2026
Mise en exploitation	Avril 2028
Fin des travaux	Juin 2028

M. le Président remercie MM. Kupferschmid et Chevalley de leurs explications. Il ouvre le débat.

Loïc de Keuster demande si la récupération des eaux de pluie est prévue dans le projet.

M. Chevalley répond que cela n'a pas été pris en compte. La question a été posée aux ingénieurs. Ce serait faisable. L'investissement supplémentaire s'élèverait environ à CHF 150'000.-. Il faudrait doubler toutes les installations nécessaires pour approvisionner les wc.

Par rapport à l'agenda, Loïc de Keuster demande si le CG pourra statuer sur cette option ou si cela a déjà été défini.

M. Kupferschmid répond que c'est encore ouvert. Il s'agit d'un choix politique. Cela ne fait pas partie du cahier des charges de base de la construction d'un bâtiment, comme d'autres aspects écologiques qui sont normés. C'est un plus qu'on peut apporter à un bâtiment.

Loïc de Keuster demande à partir de quand cette décision ne pourra plus être prise.

M. Kupferschmid explique que plus vite cette décision sera prise, mieux ce sera, afin de pouvoir l'intégrer directement dans les plans. La récupération d'eau de pluie pour ce bâtiment nécessite une cuve assez grande pour laquelle il faudra trouver un emplacement. Lors de la mise à l'enquête publique en novembre 2024, il faudrait déjà l'implémenter sur les plans. La décision devrait être prise urgemment.

Loïc de Keuster se tourne vers M. le Président pour savoir comment se positionner par rapport à cette option sachant que la prochaine séance du CG est en décembre.

M. le Président demande au Conseil communal s'il souhaite se prononcer.

Aurélien Espinasse informe que le coût de l'étude nécessaire pour cette option s'élève à environ CHF 1'000.-. L'investissement s'élèverait à environ CHF 150'000.- et ne pourra jamais être amorti. C'est un choix politique que le CG peut prendre ce soir. En commission, cette option avait été évoquée, mais elle avait été écartée.

M. le Président en conclut qu'il y aurait la possibilité de voter une entrée en matière. Il n'est pas sûr qu'au niveau des délais ce soit judicieux, la mise à l'enquête étant en novembre.

Aurélien Espinasse pense que c'est encore faisable.

M. Kupferschmid abonde dans son sens. La récupération d'eau sur un bâtiment a un intérêt écologique évident. Il estime cependant que cela serait plus judicieux de réaliser une étude globale sur un ensemble de bâtiments. En cas de grosses pluies, il y aura beaucoup de rejet d'eau. Le stockage d'eau peut se faire durant 20 jours. Au-delà, sa conservation peut être dangereuse pour la santé. Il y a des contraintes de sécurité sanitaire à prendre en compte. Il ne faut pas seulement imaginer la réserve et la quantité utilisée pour le bâtiment, mais peut-être l'utiliser pour plusieurs bâtiments. Cette vision plus globale a un coût. C'est pourquoi peu de communes le font.

Loïc de Keuster a l'impression de ne pas avoir le choix vu le calendrier. Dans deux mois, le projet doit être prêt. Il faudrait maintenant refaire une étude alors que des milliers de francs ont déjà été dépensés. Il ne comprend pas pourquoi la récupération d'eau n'a pas été intégrée dans les réflexions dès le départ.

Aurélien Espinasse répète que la double commission a pu se prononcer à ce sujet et a refusé cette thématique, raison pour laquelle elle n'a pas été intégrée dans le projet.

Vanessa Lopez dit que cela n'a pas été refusé.

Aurélien Espinasse précise que cela a été écarté.

Vanessa Lopez explique que la question a été posée et qu'il y a eu une réponse du bureau. Il n'y a pas eu de préavis des membres des commissions lié à ce sujet puisqu'il n'y avait pas plus d'informations.

Eliot Savoy rappelle que le mandat de base est de réaliser un bâtiment dans des coûts raisonnables tout en étant le plus efficient possible. Economiser de l'eau est louable. Il n'y a cependant pas besoin de réaliser une étude pour savoir que ce n'est pas rentable. Un m3 d'eau coûte moins de CHF 2.-. Il faudrait économiser des millions de m3 d'eau pour récupérer l'investissement. Le mandat donné par le CG de réaliser un bâtiment économique a été respecté.

Benoît Moulin a des questions relatives à la cuisine. Qui dit cuisine professionnelle dit professionnel pour opérer la cuisine. Cela change du modèle actuel. La notion de prestataire qui pourrait faire ces repas a-t-elle été prise en compte ? Et à quel coût de fonctionnement ?

La cuisine pourrait-elle être utilisée par les sociétés ou la commune lors de manifestations sur la place des Portalottes ?

Aurélien Espinasse répond que cette question est encore en réflexion. Qu'il s'agisse d'une cuisine professionnelle ou régénérative, cela ne change pas beaucoup la surface et l'équipement nécessaire, donc le coût de la cuisine.

Rahel Preisig informe qu'il existe des entreprises qui délèguent le personnel nécessaire pour cuisiner sur place, par exemple Eldora (spécialisée dans la cuisine pour les enfants). Il est possible de poser des exigences sur ce qui est cuisiné, à quel prix, etc. Mais la décision entre cuisine professionnelle ou régénérative n'a pas encore été prise.

Aurélien Espinasse, concernant l'utilisation de la cuisine par les sociétés, pense que ce serait difficilement envisageable, notamment en raison des normes d'hygiène qui doivent être respectées.

Sophie Deillon demande où et quels aménagements extérieurs sont prévus, notamment pour la crèche, qui nécessite certainement un espace sécurisé. Est-ce que l'AES disposera des mêmes emplacements qu'actuellement ?

M. Chevalley répond que l'espace pour la crèche se trouve à l'arrière. Il est sécurisé et accessible depuis la crèche.

Mme Tamara de Kinkelin ajoute qu'au niveau de l'AES il n'y a pas d'aménagement extérieur spécifique. Comme actuellement, les enfants continueront de profiter des places de jeu du site scolaire.

Roland Besse a des questions d'ordre pédagogique par rapport à la cuisine. Il trouve très important que les enfants qui fréquentent le bâtiment puissent découvrir aussi le personnel qui travaille en cuisine. D'avoir les odeurs qui montent de la cuisine, cela met l'eau à la bouche. Si les enfants voient les cuisiniers préparer les repas, il y aura peut-être moins de gaspillage.

En commission, il a été évoqué d'aller visiter des lieux où la cuisine est faite sur place. Il propose d'aller visiter des cuisines « exemplaires » avec les architectes, des membres de la commission et la directrice. Il pense par exemple au centre de vie infantile de Valency où les enfants entrent dans la garderie par la cuisine. Il y a d'autres lieux, par exemple la Vallée de la jeunesse, où la cuisine se trouve dans l'espace de jeu des enfants. On peut aussi imaginer que les enfants participent à la création des repas comme à la maison.

Aurélien Espinasse répond qu'avant d'aboutir à ces plans, des visites de cuisines professionnelles ont été effectuées à Carouge.

M. Kupferschmid ajoute que le projet est conçu de sorte à profiter de la partie enterrée du rez inférieur pour intégrer les espaces qui n'ont pas besoin d'ouverture. Le gabarit du bâtiment ne permet pas une extension. Les responsables de la crèche et de l'AES ont travaillé main dans la main avec les architectes pour intégrer l'entier du programme. Il n'y a pas de m2 perdus. Il serait difficile de moduler différemment les espaces.

Serge Praz montre sur les plans que l'accès est directement à côté de la cuisine.

Tamara de Kinkelin ajoute que la cuisine joue un rôle central dans ce bâtiment. Des enfants viennent tous les jours à l'AES. Le repas de midi constitue le repas principal, d'où l'importance de soigner cet aspect-là.

Roland Besse demande si l'AES vacances prendrait également place dans ce bâtiment au 2^{ème} et 3^{ème} étage.

Tamara de Kinkelin répond par l'affirmative. Cela permettrait d'adapter les activités aux groupes d'âge avec un étage pour les 1-3H et un étage pour les 4-8H.

Roland Besse demande s'il y aura plus de places AES vacances.

Tamara de Kinkelin répond par l'affirmative. Il serait possible d'offrir 96 places pour les 1-3 H et environ 60 places pour les 4-8H.

Guillaume Savoy demande quel standard Minergie a été choisi.

Sa deuxième question concerne les flux en lien avec la cuisine. Où et comment les repas vont-ils se prendre pour améliorer la situation actuelle ?

Enfin, quelle est la modularité possible dans ce bâtiment sachant qu'à certains moments de la journée, il sera beaucoup moins occupé ?

M. Chevalley répond que le bâtiment est en Minergie – P, le standard obligatoire pour ce type de bâtiment.

Guillaume Savoy demande si des réflexions ont eu lieu concernant Minergie – P ECO.

M. Kupferschmid répond qu'avec le standard Minergie – P ECO, l'attention est plus portée sur le type de matériaux utilisés. Ce serait une décision à prendre, tout comme la récupération des eaux de pluie.

Tamara de Kinkelin répond concernant les repas. Dans les structures visitées, une solution a retenu l'attention. Les repas sont amenés dans des baignoires dans les étages. Des prises seraient installées au plafond pour pouvoir déplacer les baignoires selon la configuration de la salle.

Comme actuellement, les salles seraient multi-activités aussi bien à la crèche qu'à l'AES avec des tables, des chaises, des zones d'activités, des zones coin calme, des zones bricolage.

Sophie Deillon demande comment des zones plus calmes vont être définies et le bruit limité avec un si grand nombre d'enfants.

Tamara de Kinkelin répond que l'aménagement est en réflexion. Il est prévu de l'intégrer dans le choix du mobilier et d'aménager des endroits spécifiques (ex. cabane).

Loïc de Keuster demande si l'isolation phonique a été prise en compte.

M. Chevalley répond que les planchers en bois sont traités de manière phonique pour répondre aux exigences d'un tel bâtiment.

Yuri Gramigna demande quel est le coût d'une cuisine professionnelle. Est-il juste que si une telle cuisine est mise en place, ni les enfants, ni les personnes extérieures ne pourront y accéder ? Serait-il possible d'organiser des ateliers cuisine pour les enfants ?

Aurélien Espinasse répond que le coût d'une cuisine professionnelle est d'environ CHF 420'000.-. Les enfants n'auraient en principe pas accès à la cuisine.

Tamara de Kinkelin répond qu'il serait possible d'organiser des ateliers cuisine dans les étages comme cela se fait d'ailleurs actuellement.

Yuri Gramigna en déduit que l'espace du bas est vraiment dédié aux professionnels de la cuisine.

Vanessa Lopez revient sur la question de l'eau de pluie. Elle propose que le CG vote une entrée en matière sur cette question qu'elle a déjà amenée dans les séances de commission. Elle trouve que c'est un point important avec le changement climatique et le fait de montrer l'exemple aux enfants. Elle trouve sensé d'avoir un bâtiment qui montre ce qu'il est possible de faire au niveau du développement durable. Ce sont des objectifs présents dans le plan d'étude romand, en lien avec l'école.

La question pourrait être la suivante : souhaitez-vous que l'option de récupérer l'eau de pluie soit intégrée au projet ?

Georges Emonet rappelle qu'à Attalens, il y a beaucoup de rocher. Creuser une telle cuve pourrait coûter beaucoup d'argent. Il n'est pas sûr d'être prêt à prendre le risque.

M. le Président propose de soumettre au vote d'entrée en matière la proposition de Vanessa Lopez qu'il reformule de la manière suivante : Je vais soumettre au vote l'option d'intégrer la récupération de l'eau de pluie dans le cahier des charges de base du bâtiment.

M. le Président suspend la séance pour que le bureau puisse en discuter.

M. le Président propose de procéder au vote d'entrée en matière avec la formulation suivante: Acceptez-vous d'étudier l'option d'intégrer l'eau de pluie au bâtiment avant sa mise à l'enquête ?

Au vote à main levée, la proposition est refusée par 19 voix contre, 8 voix pour et 1 abstention.

M. le Président remercie MM. Kupferschmid et Chevalley pour leur présentation et leur souhaite un bon retour.

5. Election d'un scrutateur

M. le Président informe que le groupe OSE, par l'intermédiaire de Roland Besse, soumet la candidature d'Isabelle Santana-Adjamah. Il n'y a pas d'autre proposition.

Le CG élit Isabelle Santana-Adjamah par acclamation. Isabelle Santana-Adjamah accepte son élection.

6. Vote d'entrée en matière – Etude de la faisabilité d'obtenir le label Commune en santé

M. le Président donne la parole à Eliot Savoy, Conseiller communal en charge du dicastère Cohésion sociale.

Eliot Savoy apporte des compléments d'informations concernant le label Commune en santé suite à la proposition faite lors de la séance du CG du 21 mai 2024.

Concept

Le label Commune en santé se met en place dans l'ensemble de la Romandie : 71 communes ont déjà obtenu le label. Dans le canton de Fribourg, actuellement seule la commune d'Estavayer est labellisée et prochainement Vuisternens-devant-Romont.

La démarche est facultative et gratuite pour les communes. Le label est octroyé pour une durée de 5 ans. Le label comprend 3 niveaux. Le niveau obtenu dépend du nombre de mesures mises en place.

Le label est en lien direct avec la politique de la santé du canton qui pilote sa mise en place. L'organisme cantonal responsable s'engage à :

- Présenter le label "Commune en santé" auprès de la commune
- Analyser l'inventaire et en discuter avec la commune
- Conseiller la commune sur les domaines d'action à développer
- Mettre en contact la commune avec les prestataires de prévention et promotion de la santé pour se faire accompagner dans la mise en œuvre de nouvelles mesures
- Valoriser la commune labellisée
- Mettre à disposition le logo "Commune en santé" que la commune peut utiliser librement dans sa communication afin de valoriser les actions entreprises.

Bénéfices directs

- Réalisation d'un bilan des mesures existantes en prévention et promotion de la santé
- Identification des besoins
- Consolidation des contacts avec les organismes régionaux de prévention et promotion de la santé pouvant soutenir la mise en place de mesures communales
- Amélioration des connaissances en promotion de la santé
- Développement d'une dynamique positive autour de la prévention et promotion de la santé au sein de la commune
- Amélioration de l'image

Bénéfices indirects

- Amélioration de la qualité de vie des citoyennes et citoyens
- Meilleure intégration et cohésion sociale
- Participation plus importante des citoyennes et citoyens aux activités, clubs de sports et associations locales.

Etapes

1. **Premier contact** : rencontre avec le responsable cantonal et présentation du label à la commune : étape déjà réalisée pour Attalens
2. **Formulation de la demande** : si le CG entre en matière, le CC devra formaliser son intérêt à démarrer le processus de labellisation. Le canton enverra ensuite la documentation nécessaire à l'inventaire.
3. **Etat des lieux et analyse** : récolte des données par la commune pour l'inventaire et évaluation des mesures
4. **Finalisation** : remise d'un bilan définitif par la commune, validation du bilan et attribution des étoiles
5. **Labellisation** : remise officielle du label.

Ressources nécessaires

Le label est gratuit. Il devrait pouvoir être obtenu assez facilement, un certain nombre de mesures étant déjà mises en œuvre à Attalens. Le processus en vue de l'obtention du label nécessiterait environ 3 jours de travail. L'objectif serait qu'ensuite la commission de cohésion sociale fasse vivre ce label et qu'une dynamique se mette en place.

6 domaines d'actions

- Politique communale
- Offres de loisirs
- Famille et solidarité
- École
- Santé au travail
- Espaces publics

Chaque domaine comprend des sous-domaines dans lesquels il y a une palette de mesures à mettre en œuvre, soutenues par le canton de Fribourg.

Une délégation du Conseil communal a rencontré M. Lachat, responsable cantonal pour un premier contact (étape 1) le 26 septembre 2024.

De cette discussion sont ressortis les principaux points suivants :

- La démarche permettra de mettre en évidence les actions déjà prises et identifier les éventuelles lacunes
- L'engagement de ressources est très limité (3 jours pour la mise en place puis 1 jour/an pour le suivi)
- Le label met à disposition les supports et documents de référence pour faciliter le travail
- L'obtention du label permettra d'intégrer le réseau entre communes et canton

Eliot Savoy passe la parole à Laurent Menoud qui a eu l'occasion de discuter avec Delphine Rapin, la cheffe de secteur de l'animation socio-culturelle d'Estavayer-le-Lac.

Le label Commune en santé implique un engagement de la commune. Estavayer a valorisé l'existant, la dynamique se faisant en fonction des ressources disponibles. A Estavayer, les mesures qui fonctionnent bien sont liées aux rencontres : l'intergénérationnel, le sport, les loisirs, Commune Sympa, la mise en place de zones de rencontre, etc.

Eliot Savoy conclut que le CC propose au CG de poursuivre les démarches et confirmer l'intérêt à démarrer le processus de labellisation.

M. le Président ouvre la discussion.

Maude Landry remercie Bertrand Savoy qui a amené le sujet au mois de mai et le CC d'avoir si vite répondu. Une connaissance proche a emménagé à Estavayer : elle a vraiment pu s'intégrer en participant à beaucoup d'événements intergénérationnels organisés. Elle encourage le CG à soutenir l'adhésion au label.

Georges Emonet relève que l'obtention du label n'est pas vraiment gratuite. La communauté va payer pour le travail effectué.

Eliot Savoy précise que le label ne nécessite pas le paiement d'un « abonnement ». Bien-sûr que ce sera une charge communale.

Benoît Moulin demande si l'obtention du label est modulable en fonction du temps à disposition.

Eliot Savoy répond que le label est valable 5 ans. Au terme des 5 ans, les mesures mises en place seront contrôlées. Il est possible d'en ajouter de nouvelles ou de se retirer. La commune est libre d'entrer en matière quand elle le souhaite.

Benoît Moulin demande si l'estimation de 3 jours est liée au fait que le CC pense que l'obtention du label sera assez facile.

Eliot Savoy répond par l'affirmative et encourage le CG à visiter le site internet *Label Commune en santé*. Parmi les mesures possibles, la commune en a déjà un certain nombre en place, par exemple le travail social de rue.

M. le Président clôt la discussion.

Au vote à main levée, l'entrée en matière est acceptée par 27 voix pour et 1 abstention.

7. Révision du règlement des finances

7.1 Présentation

M. le Président passe la parole à **Laurent Menoud**, Syndic, responsable du dicastère Administration/Finances/Relations publiques.

Laurent Menoud explique qu'il s'agit plus d'une modernisation que d'une révision du règlement. Les réflexions ont été initiées et ont fait l'objet d'échanges avec la Commission financière. Le projet a été validé par le service des communes.

Situation initiale

Selon le règlement actuel des finances, les investissements sont activés à partir de CHF 30'000.-. Les montants n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Ce seuil, qui existait déjà par le passé, est remis en question. Après quelques années, force est de constater qu'il est trop bas. La Commission financière a émis le souhait de remonter ce seuil afin d'éviter d'activer au bilan et devoir amortir de trop petits montants qui pourraient être entièrement absorbés via le compte de résultats.

Un comparatif a été établi auprès de plusieurs communes de la Basse-Veveyse ainsi qu'auprès de plus grandes communes du canton de Fribourg. A la lecture des divers règlements des finances, il est proposé de modifier le règlement d'Attalens comme ci-après.

Art. 3 Limite d'activation des investissements

Un investissement est une dépense unique. Une fois le montant dépensé, il peut être activé au bilan. Exemple : les véhicules, les bâtiments, etc.

Il est proposé de passer la limite d'activation de CHF 30'000.- à CHF 50'000.-. Cela permettrait plus de souplesse et de clarté au niveau du compte de fonctionnement.

Art. 4 Crédit pour une dépense nouvelle

Une dépense nouvelle est ce qui est actuellement appelé une dépense non spécifiée dans le compte de fonctionnement.

La limite passerait de CHF 30'000.- à CHF 50'000.-. C'est une marge de manœuvre dont dispose le CC. Elle resterait

restreinte, CHF 50'000.- représentant le 0.2% du budget de fonctionnement de la commune.

Art. 6. Crédit additionnel

Un crédit additionnel est en lien avec un crédit d'investissements. Ce type de crédit complète un crédit d'engagement insuffisant. Le CC a déjà une délégation de compétence jusqu'à 10 % de dépassement. Il n'est pas prévu de modifier ce pourcentage.

Après comparaison avec d'autres communes et discussion avec la Commission financière, il est proposé de passer la limite maximale de CHF 30'000.- à CHF 200'000.-.

Cela correspond à un investissement de CHF 2 millions, soit un bâtiment. Cela permet au CC d'avoir une marge de manœuvre opérationnelle tout en incluant le CG pour les dépassements supérieurs à CHF 200'000.-

Robert Savoy demande si en votant cette modification la Commission financière serait informée de chaque dépassement.

Laurent Menoud répond qu'en cas de dépassement inférieur à 10%, la décision est de compétence du CC avec une information à la Commission financière.

Art. 7 Crédit supplémentaire

Un crédit supplémentaire est lié à un dépassement budgétaire au compte de fonctionnement.

Il est proposé de garder la limite de CHF 30'000.-. Si une ligne comptable (de 2^{ème} niveau) dépasse les CHF 30'000.-, elle doit être validée par le CG au plus tard lors de la validation des comptes.

Par contre, il est demandé que la délégation de compétence du CC passe de 10 à 40%. Cela donnerait une marge de manœuvre opérationnelle au CC et permettrait de limiter le nombre de dépassements qui devraient être présentés au CG.

Si on prend l'exemple de la crèche, en cas d'absence de personnel, il est possible de faire appel à un prestataire externe qui fournit des remplaçants. Dans ce genre de situation, 10% de quelques milliers de francs peuvent être très vite atteints.

Art. 8 Transactions immobilières

Il est proposé que la compétence décisionnelle du CC passe de CHF 30'000.- à CHF 100'000.-. CHF 100'000.-, cela représente 200 m2 de terrain à CHF 500.-/m2. Cela laisse la liberté au CC de procéder à des échanges de terrain, par exemple pour des places de containers. Ce chiffre est raisonnable par rapport à la situation immobilière à Attalens.

Guillaume Savoy relève qu'il y a des cas particuliers (transfert d'indice, constitution de servitude, droit de superficie (DDP)). Les montants ne sont pas forcément élevés, mais la transaction peut être d'importance sur le plan stratégique. Est-ce que ces situations seraient quand même présentées au CG, même si d'un point de vue réglementaire, ce ne serait pas une obligation ?

Laurent Menoud rappelle que la commission d'aménagement a pour rôle d'être informée de certains de ces échanges. Des préavis sont établis à ce niveau.

Il lui semble que le dernier DDP signé avait été soumis au CG. Ce type de demande est suffisamment rare pour que le CC s'engage à en parler. La limite à CHF 100'000.- concernerait plutôt l'opérationnel.

Art. 10 Referendum facultatif

Actuellement, toutes les décisions d'investissements soumises au CG qui dépassent CHF 30'000.- sont soumises à un referendum facultatif. C'est publié dans la feuille officielle. Il y a un délai de 30 jours pour permettre à la population de s'exprimer.

De mémoire, il y a eu un seul referendum facultatif ces dernières années relatif à la centrale de chauffe. La population avait refusé le referendum et de ce fait acté la mise en place de la centrale de chauffe.

Il est proposé que le referendum facultatif passe de CHF 30'000.- à CHF 500'000.-. Avec cette proposition, les CG, assument, jusqu'à CHF 500'000.- de dépenses d'investissements, leur responsabilité envers les citoyens qui les ont élus et qu'ils représentent. Au-delà de CHF 500'000.- la population a le pouvoir de s'opposer.

En-dessous de CHF 500'000.-, il s'agit de petits projets opérationnels comme l'achat de véhicules édilitaires, etc.

7.2 Rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à **Bertrand Savoy**, Président de la Commission financière, qui informe que celle-ci donne un préavis favorable.

7.3 Discussion

M. le Président ouvre la discussion.

Reiner Sutter s'étonne que la limite passe ainsi de CHF 30'000.- à CHF 500'000.-. Il trouve que c'est un mauvais signal donné à la population de limiter ainsi le droit de referendum.

Laurent Menoud répond que c'est encourager le CG à assumer des dépenses plutôt opérationnelles. Les gros investissements, comme un bâtiment, seront de facto soumis au referendum. A nouveau, la population l'a très peu utilisé. Si le CG accepte de faire passer la limite à CHF 500'000.-, la population peut s'y opposer avec un referendum contre cette décision.

M. le Président clôt la discussion.

7.4 Approbation

Au vote à main levée, la révision du règlement des finances est acceptée par 24 voix pour et 4 abstentions.

Laurent Menoud remercie la Commission financière avec qui les discussions ont été riches. Il faut continuer à veiller à une bonne circulation de l'information entre le CC, la Commission financière et le CG.

8. Financement de la rénovation du silo à sel

8.1 Présentation

M. le Président donne la parole à **Pierre-Alain Perroud**, responsable du dicastère Travaux.

Situation

Le silo date de 1995. Sa capacité est de 50 m3. Il a été acquis d'occasion entre 2012 et 2015 par la commune.

Suite au constat de certains dégâts d'usure, une entreprise spécialisée dans la statique a été mandatée pour effectuer un contrôle de sécurité. Il s'avère que cette installation présente plusieurs défauts majeurs qui mettent en péril sa résistance. Sans une importante intervention, cet équipement ne peut plus être utilisé à sa pleine capacité.

Variantes

Différentes variantes ont été étudiées :

- Remplacement complet : CHF 104'500.- sans les fondations et structure métallique
- Location : pas d'offre pour des silos de grande capacité
- Rénovation complète : CHF 57'000.-.

Proposition

La rénovation complète du silo présente le grand avantage de conserver les soubassements existants et de prolonger la durée de vie d'environ 30 ans. C'est cette variante qui a été retenue par le Conseil communal.

Budget

Rénovation globale du silo	CHF	42'000.-
Renforcement et peinture structure porteuse	CHF	6'500.-
Barrières, escalier, et plateforme	CHF	8'500.-
TOTAL TTC	CHF	57'000.-

Imputation comptable MCH2

Rénovation du silo à sel : 6151.5060.08	CHF	57'000.-
---	-----	----------

Frais financiers :

2024 Intérêts 2% (3 mois)	CHF	285.-
2025 Amortissement 5%	CHF	2'850.-

8.2 Rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à **Bertrand Savoy**, Président de la Commission financière, qui informe que celle-ci donne un préavis favorable.

8.3 Discussion

M. le Président ouvre la discussion.

Loïc de Keuster demande si ce sera fait avant l'hiver et quelle est la durée de vie d'un silo neuf.

Pierre-Alain Perroud confirme que ce sera fait avant l'hiver. Il imagine que sa durée de vie serait de 30 ans, voire d'une durée inférieure.

Georges Emonet demande ce qui va être rénové.

Pierre-Alain Perroud répond que ce sont principalement les poutres porteuses qui vont être changées.

Georges Emonet demande si l'évacuation du bois est comprise dans le prix.

Pierre-Alain Perroud ne peut répondre. Il pense qu'il peut être évacué dans la benne à bois de la déchetterie.

Georges Emonet demande quelle est la consommation annuelle de sel.

Pierre-Alain Perroud ne peut répondre.

Vanessa Lopez relève la pertinence de rénover une installation existante et remercie d'avoir opté pour cette solution. Elle aimerait également approfondir le sujet de l'entretien hivernal des routes. Le sel est nocif à la biodiversité. C'est un puissant herbicide. Plusieurs villes comme la Chaux-de-Fond ont cherché des solutions qui ont moins d'impact sur l'environnement. Vu que nombre des routes d'Attalens sont au bord de parcelles vertes, forestières ou cultivées, elle se demande quelles alternatives au sel peuvent être envisagées dans le futur et si le silo pourrait être utilisé pour une solution alternative.

Pierre-Alain Perroud répond qu'il existe des alternatives :

- le gravillonnage : la commune n'est plus équipée pour épandre ce type de matériau. Le ramassage des gravillons au printemps ainsi que le nettoyage des grilles et dépotoirs implique beaucoup de travail et des frais. Le silo pourrait contenir les gravillons.
- la sciure : l'élimination et le nettoyage des grilles et dépotoirs nécessiterait là aussi beaucoup de travail. Le stockage ne serait pas possible dans le silo.
- la saumure : cette solution pourrait être étudiée mais impliquerait le changement de tout le matériel. Il ne connaît pas les avantages et inconvénients. Le stockage ne serait pas possible dans le silo.

Actuellement, la solution la plus écologique et économique est le salage des routes. De plus, certaines routes en hiver sont fermées et ne sont pas salées.

8.4 Approbation

Au vote à main levée, le financement de la rénovation du silo à sel pour un montant de CHF 57'000.- est accepté par 27 voix pour et 1 abstention.

9. Modification du budget des investissements 2024

9.1 Rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à Bertrand Savoy, Président de la Commission financière, qui informe que celle-ci donne un préavis favorable.

9.2 Approbation

Au vote à main levée, la modification du budget des investissements 2024 est acceptée par 27 voix pour et 1 abstention.

10. Communications du Conseil communal

10.1 Projet touristique 4 saisons de la Veveyse

M. le Président donne la parole à Laurent Menoud.

Une séance d'information aura lieu mercredi 30 octobre à 19h00 à l'Univers@Ile, chemin des Crêts 25 à Châtel-St-Denis.

Chaque participant.e confirme personnellement sa présence d'ici le 24 octobre au moyen du formulaire selon courriel à recevoir.

11. Divers

M. le Président rappelle que si un CG a une question à adresser au CC, celui-ci y répond immédiatement ou lors de la prochaine séance du CG.

Il ouvre la discussion.

11.1 Succession Sapin

M. Loïc de Keuster demande où en est la succession Sapin et ce qu'il va advenir de la maison.

Laurent Menoud répond que dans le testament il est précisé que le fonds devra être affecté au soutien de personnes en difficulté, principalement les familles et au soutien de projets pour la petite enfance.

Concernant l'avenir de la maison, cette question est en discussion actuellement. Le CC étudie toutes les variantes possibles. La proposition sera présentée en même temps qu'un règlement, qui devra être approuvé par le CG et qui définira clairement comment le fonds sera alimenté.

11.2 PPE La Source

Vanessa Lopez souhaite aborder le sujet de la PPE La Source à Tatroz. En effet, elle a appris lors d'une commission des bâtiments que le CC allait renouveler la signature du transfert d'indice d'IBUS de la place de jeux au profit de la PPE la Source. Elle précise qu'elle n'est pas spécialiste du droit de la construction et qu'il est possible qu'elle commette quelques imprécisions lors de sa prise de parole.

Au vu des nombreux rebondissements liés à ce projet, elle s'est questionnée sur le sujet et a relu les documents disponibles en lien avec celui-ci, notamment le PV du CG du 15.06. 2020 et le message du CC y relatif. Elle constate les points suivants :

- 1) Le projet ne correspond plus du tout au crédit voté par le CG lors de la législature précédente. Il était prévu une salle de 76 m2 et un local de stockage de 119 m2. Ont été évoqués aussi des abris PC, des places de parc, un petit commerce. Actuellement il est proposé de continuer dans ce projet avec une salle de 84 m2 et un local de stockage de 33 m2 dans un couloir en sous-sol, ce qui représente plutôt une quinzaine de m2 de stockage vu la nécessité de pouvoir accéder à l'ensemble du stock.
- 2) Dans chaque étape du projet, il y a eu des réactions de certaines personnes qui trouvent que les décisions doivent se prendre dans l'urgence sans avoir le temps de prendre du recul sur ce qui est présenté ou d'envisager des alternatives. C'était notamment le cas dans les discussions lors du CG du 15.06.2020 et lors de la commission bâtiments et aménagement du 25 juin 2024 lors de laquelle les membres ont été informés de l'ajout de ce point à l'ordre du jour le soir-même alors qu'il fallait préavisier la suite du projet.
- 3) En analysant un peu ce projet et en participant avec joie à la vie de Tatroz depuis 2019, elle voit des points qui l'interrogent au sujet de ces locaux. Est-ce que les sociétés ont vraiment eu le temps de réfléchir à leurs besoins réels afin de se positionner ? Est-ce que des sanitaires sont prévus en lien avec ces locaux ? Des places de parc ? Un couvert ? Est-ce que cette opportunité en est vraiment une ? Ou ne vaudrait-il pas mieux envisager de nouveaux locaux qui répondraient vraiment aux besoins sur la parcelle communale de la place de jeux ? Le stockage était un des points les plus importants au début du projet et il n'y en a pour ainsi dire plus du tout. En-dehors de cette problématique liée au stockage, elle voit qu'aucune place de parc n'est mise à disposition des utilisateurs ou utilisatrices de ces locaux. A part Tatroz Bouge dont toutes et tous habitent le village, les autres sociétés ou groupes dont elle a connaissance, tels que la jeunesse de Tatroz ou le groupe de permaculture, ont des membres qui viennent d'autres villages. Selon elle, le projet ne répond donc plus aux besoins énoncés et votés par le CG au début du projet et elle propose que le CG puisse se positionner à nouveau sur ce projet. De plus, il serait peut-être possible de profiter de l'état des lieux qui sera réalisé par Bloom Up au sujet des besoins des associations et acteurs locaux.

Elle propose qu'un vote d'entrée en matière ait lieu lors du prochain CG.

M. le Président demande si la proposition est de revoir l'entièreté du projet.

Vanessa Lopez répond que la proposition est de se positionner à nouveau sur le projet.

Françoise Jolivet apporte quelques informations.

Il faut savoir que s'il y a des délais aussi courts pour les commissions, c'est qu'il y a des délais de recours à respecter. Quelques membres se sont sentis pressés, mais les deux commissions ont préavisé en faveur du projet. Le CC s'est empressé de rencontrer les sociétés qui ont dit préférer un petit local que pas de local du tout. Pour la société de jeunesse, ce n'est pas dans ce local qu'il est prévu de stocker un grand char. Enfin au niveau des places de parc, depuis le début il n'y en avait pas.

Il est possible de rediscuter du projet. Elle propose cependant d'attendre que le Tribunal cantonal ait répondu au recours, car il se peut que le projet change.

Laurent Menoud précise qu'il y a des places de parcs (visiteurs) comprises dans le projet.

Françoise Jolivet ajoute que si le CG revient en arrière et renonce à ce projet, un éventuel nouveau projet ne se fera pas avant 5 à 10 ans au plus tôt.

M. le Président remercie le CC de ces clarifications.

11.3 Remerciements GCAA et SDA pour les Attalensiades

Yves Savoy adresse des remerciements à la commune de la part du GCAA et de la SDA pour la mise à disposition des infrastructures et du terrain synthétique lors des Attalensiades.

11.2 PPE La Source (suite)

Reiner Sutter s'étonne que le sujet de la PPE La Source soit clôt.

M. le Président trouve que la réponse du CC est relativement claire.

Reiner Sutter estime que le CG a signé un contrat pour une BMW bleue et finalement a une Fiat d'occasion. Est-ce légalement possible, si le CG mandate le CC pour un objet précis, que le CC signe pour un objet différent ?

Laurent Menoud informe qu'il n'y a pas de contrat ou de convention signée. Pourquoi ? A peine la décision du CG prise, il y a eu des oppositions. Une convention n'a jamais pu être finalisée et signée avec la société RESA. Un premier acompte a cependant déjà été versé par la commune.

Un transfert d'IBUS a fait partie du dossier de mise à l'enquête. Suite aux décisions du Tribunal cantonal, le transfert d'IBUS a plutôt été réduit par rapport à la décision initiale du CG.

Reiner Sutter demande si les conditions financières vont être renégociées et si le CG a son mot à dire.

Laurent Menoud répond que le CG a octroyé une enveloppe financière qui est respectée par le CC. Actuellement, le dossier va de recours en recours. Il n'est pas possible d'estimer le coût final tant que le dossier n'est pas achevé. Le CG sera informé de l'évolution de la situation.

Les sociétés locales ont été consultées. Il n'y a pas eu d'objections par rapport aux premières discussions qui avaient eu lieu. Si elles ne sont pas satisfaites, il faut qu'elles reviennent vers la commune.

Vanessa Lopez estime que les comités n'ont pas eu le temps de réfléchir à cette question. Elle pense qu'il serait intéressant de recueillir leurs besoins de manière complète, par exemple via l'étude Bloom Up.

Laurent Menoud rappelle que la commune ne facture aucun local aux sociétés membres de l'USA. Pour la société de jeunesse de Tatroz, qui a des besoins particuliers en termes de volumétrie, une solution a été trouvée. La société loue un autre local et la commune la soutient financièrement. Si **Vanessa Lopez** demande que sa proposition fasse l'objet d'un vote d'entrée en matière lors de la prochaine séance du CG, il propose que le bureau

se positionne concernant sa demande.

Françoise Jolivet répète que les sociétés ont été consultées. La commune ne peut pas savoir si cela a été discuté au sein des associations.

Si le projet doit encore être revu suite au recours, il est possible que ce local soit abandonné aussi bien par l'entreprise RESA que la commune. Tant que le Tribunal cantonal n'a pas statué sur le recours, elle trouverait dommage d'abandonner le projet alors que les sociétés et les commissions sont favorables à la poursuite du projet.

Eliot Savoy apporte un complément concernant Bloom Up et le mandat qui lui a été donné. La demande de la société de jeunesse a été intégrée dans le mandat de base de Bloom Up. Par contre, les autres sociétés n'ont pas été intégrées dans le mandat, car il a fallu cibler les sociétés sondées.

Robert Savoy prend la casquette de membre du comité de Tatroz Bouge. Le comité est parfaitement au courant de la situation et apprécie que le local passe de 76 à 82 m². Ce local répond à un besoin alors que le restaurant de Tatroz va certainement fermer. Il sera possible de se réunir. Tatroz bouge n'a pas besoin d'un grand volume de stockage. Les m² à disposition dans le projet sont amplement suffisants.

Reiner Sutter demande quelle suite est donnée à la demande de Vanessa Lopez.

M. le Président pense qu'il est prématuré de prendre une décision, vu la réponse du CC et étant donné les recours. Il vaut mieux attendre la réponse du Tribunal cantonal pour éventuellement considérer une entrée en matière de revoir tout le projet.

Reiner Sutter pense que c'est à Vanessa Lopez de décider.

M. le Président demande à Vanessa Lopez si sa proposition est bien de voter une entrée en matière pour reconsidérer tout le projet, ceci lors de la prochaine séance du CG.

Vanessa Lopez précise qu'elle demande de voter une entrée en matière pour se positionner sur le projet.

M. le Président prend note de la proposition. Le bureau en discutera lors de sa prochaine séance.

Il n'y a plus de remarques.

M. le Président remercie M. le Vice-Président du CG, Mmes et MM. les membres du bureau, Mmes et MM. les CG, M. le Syndic, M. Vice-Syndic, Mmes et MM. les Conseillers communaux, M. l'administrateur, Mme la secrétaire, Mme la Directrice de la crèche et AES, Messieurs de la presse, les citoyennes et citoyens présents.

Il les invite à prendre le verre de l'amitié avec une petite agape à l'Auberge de l'Ange.

M. le Président déclare la séance levée à 22h30.

CONSEIL GENERAL D'ATTALENS



Etienne Wirz

Président



Anne Charrière

Secrétaire